

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 79 (1934)
Heft: 3

Artikel: Quelques mots à propos du recrutement
Autor: Verrey
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-341563>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quelques mots à propos du recrutement.¹

Entre la vie très active de l'officier de carrière et la paix du tombeau (ou celle du farniente), la Confédération a ménagé à ses vieux serviteurs une période intermédiaire, où elle leur confie la fonction d'officier de recrutement.

Cette période n'est pas dépourvue de tout intérêt pour l'ancien soldat.

Alors qu'autrefois, comme instructeur, il façonnait la pâte qui, travaillée forme la matière des différents éléments de l'armée, maintenant il préside à la moisson qui fournit le grain.

La moisson proprement dite est faite par le commandant d'arrondissement et ses aides, les chefs de section militaires, qui dressent les listes des jeunes gens appelés à la visite sanitaire et leur procurent un livret de service. Au jour du recrutement toute cette moisson est examinée, épi par épi, par la commission sanitaire qui les trie et les répartit en quatre catégories : 1^o les recrutés (aptes au service) ; 2^o les ajournés ; 3^o les attribués aux services complémentaires ; 4^o les exemptés.

Les éléments de la première catégorie sont remis à l'officier de recrutement qui, en marge de la surveillance générale des opérations, a la tâche, lui, de former les gerbes à distribuer entre les différents services de l'armée.

¹ Nos lecteurs comprendront aisément que nous nous abstenions de donner ici des chiffres, ceux-ci étant la propriété de l'autorité supérieure qui, elle seule, a le droit de publier ce que bon lui semble.

Nous rappelons ici que les officiers de recrutement ont l'honneur de compter parmi leurs collègues de l'étranger le grand Goethe, qui a laissé un fort joli dessin à la plume représentant une commission sanitaire mesurant des conscrits. (Note de l'auteur.)

Dans les villes, les conscrits viennent individuellement au recrutement et s'en vont de même, une fois licenciés. Dans certaines campagnes, au contraire, ils arrivent et repartent par bandes, se chamarrant de rubans et profitent de cette occasion de s'amuser quelque peu ¹.

L'esprit du conscrit est en général bon soit à la campagne soit dans les villes, en tous cas sa conduite l'est, puisqu'il n'y a eu, textuellement, qu'un cas sur mille de mauvaise volonté ou d'impertinence à réprimer. Par contre, notre conscrit se montre trop souvent étourdi et négligent ; le nombre des punitions pour arrivées tardives ou pour confusion du jour où il fallait se présenter est trop considérable pour un peuple comme le nôtre, qui se croit sérieux, et il en est de même pour l'oubli des certificats professionnels ou médicaux, ce qui peut naturellement porter grave préjudice à l'intéressé.

Les opérations du recrutement, l'appel une fois terminé, débutent par la course ; il s'agit de voir comment réagissent les organes après un pas gymnastique de 100 mètres environ. Ensuite, si la place de recrutement est dotée d'une installation de rayons X, les conscrits y sont conduits pour s'y faire examiner, si non ils se rendent tout de suite à la visite sanitaire proprement dite.

Comme nous le déclarait un président de commission sanitaire, l'examen aux rayons ne remplace pas l'auscultation, mais il en est un complément essentiel, chacun des deux examens révélant les tares que l'autre ne peut déceler ².

Nous pensons intéresser nos lecteurs en leur présentant ci-dessous un tableau donnant le rang du recrutement des différentes localités des cinq arrondissements de la I^{re} division.

¹ Dans la région de Monthey, les conscrits arrivent drapeau en tête, avec tambour et grosse caisse ; ceux de Saint-Gingolph à côté du drapeau suisse en arborent un français par sympathie pour les habitants du demi-village français, lesquels, à leur tour, vont, paraît-il, à la conscription portant un drapeau suisse.

² Nous espérons posséder dès les années prochaines des installations transportables permettant d'examiner tous les conscrits aux rayons et non plus un certain nombre seulement. Il est vrai qu'actuellement il n'y a que demi-mal puisque, au début de l'école de recrues, tous subissent également cet examen.

Il est bien évident qu'il ne s'agit ici que des hommes recrutés pour l'armée et non de ceux affectés aux services complémentaires ou ajournés.

TABLEAU

donnant le rang du recrutement des différentes localités de la
1^{re} division (d'après le % et par journées) pour 1933.

Rang	Noms des localités (provenance des recrues)
1.	<i>Rolle</i> (Gilly-Gimel).
2.	<i>Montreux</i> (agglomération et banlieue).
3.	<i>Nyon</i> (ville et confédérés).
4.	<i>Yverdon</i> (région de la Mentue).
5.	<i>Cossonay</i> (à l'ouest de la Venoge et Dail lens). <i>Aigle</i> (ville et Ollon)
6.	<i>Morges</i> (Yens-St-Prex). <i>Vevey</i> (V.-La Tour-de-Peilz). <i>Aigle</i> (R.-Rennaz). Genève (maximum). <i>Sierre</i> (ville et Chippis).
7.	<i>Avenches</i> . <i>Vevey</i> (ville et La Tour-de-Peilz).
8.	<i>Sion</i> (ville).
9.	<i>Nyon</i> (R., Trélex, Coppet).
10.	Lausanne (maximum).
11.	<i>Montreux</i> (agglomération et banlieue).
12.	<i>Moudon</i> (ville et campagne). <i>Payerne</i> (ville et Corcelies).
13.	<i>Sion</i> (Riddes, St-Léonard, Bramois).
14.	<i>Morges</i> (V., St-Sulpice), 2 jours. <i>Vevey</i> (Puidoux, St-Saph.). <i>Yverdon</i> (ville). <i>Martigny</i> (Charrat, Saxon). <i>Sion</i> (Chamoson)
15.	<i>Rolle</i> (V., Mont, Perroy). <i>Château d'Oex</i> . <i>Bex</i> . <i>Sainte-Croix</i> . <i>Saint-Maurice</i> (Salvan-Collonges)
16.	<i>Orbe</i> (ville, pied du Jura). <i>Aubonne</i> . <i>Echallens</i> .
17.	<i>Montreux</i> (confédérés).
18.	<i>Vallorbe</i> . <i>Echallens</i> . <i>Monthey</i> (V., Collombey, Bouveret), 3 jours. <i>Sion</i> (Nendaz, Leytron, Ayen, Conthey et Savièse).
19.	<i>Le Sentier</i> . <i>Cossonay</i> . <i>Vevey</i> (confédérés). <i>Sierre</i> (Granges, Anniviers).
20.	<i>Montreux</i> (confédérés).
21.	<i>Le Sépey</i> . <i>Yverdon</i> (V. Champvent). <i>Oron</i> . <i>Payerne</i> (Broye). <i>Bagnes</i> . <i>Vex</i> .
22.	<i>Vevey</i> (Corsier-Chardonne).
23.	Genève (moyenne).
24.	<i>Nyon</i> (Crassier, Prangins).
25.	<i>Saint-Maurice</i> (V. et confédérés).
26.	<i>Yverdon</i> (Pied du Jura).
27.	<i>Morges</i> (Lonay-Echichens).
28.	<i>Moudon</i> (campagne).
29.	<i>Martigny</i> (agglomération et Bovernier).
30.	Lausanne (moyenne). <i>Orsières</i> .
31.	<i>Monthey</i> (Illiez, Vouvry).
32.	<i>Orbe</i> (La Sarraz, Bavois, Chavornay).
33.	<i>Sierre</i> (Veyras, Chermignon, Mollens).
34.	Lausanne (minimum) (1 jour confédérés).
35.	Genève (minimum) (3 jours d'ajournés).

Légende V = ville ; r = région ; j = jour ; aggl. = agglomération.

Entre le 18 ^e et le 19 ^e rangs :	la moyenne générale de la division						
» » 12 ^e » 13 ^e » » » » »						du 5 ^e arrdmt.	
						(— Lausanne)	
» » 14 ^e » 15 ^e » » » » »						du 1 ^{er} arrdmt.	
	Au » » » » » » »					» 2 ^e »	
	» 21 ^e » » » » » » »					» 6 ^e »	
							(Valais)

A Lausanne viennent aussi les conscrits de Lutry et Cully, donnant une journée à mettre au 22^e rang, ceux de Renens et Pully (27^e rang) enfin ceux de Crissier, Prilly et le Mont (31^e rang) ; une journée de confédérés vient au 11^e rang. Quant aux ajournés ils sont répartis sur plusieurs jours avec d'autres.

A Saint-Maurice l'élément confédéré comprend en grande partie les élèves des nombreux établissements d'instruction (Collège de l'Abbaye, Capucins, Pères blancs). A noter que dans certaines localités les confédérés améliorent la moyenne. Le tableau ci-dessus a été dressé d'après les données transmises par les secrétaires des commissions sanitaires.

Un coup d'œil sur ce tableau nous montre que les deux grandes cités de la division ont leur moyenne bien au-dessous de celles des autres régions (le Valais excepté) et que leur minimum descend très bas.

Il apparaît, au contraire des grandes, que les moyennes et les petites villes donnent un bon rendement : Montreux, Nyon, Aigle, Vevey, La Tour, Sierre, Sion, etc.

Cependant, pour pouvoir tirer des conclusions définitives ce tableau est insuffisant ; une seule année ne donne pas une base de comparaison assez large ; le hasard y joue un trop grand rôle (ainsi probablement la mise au dernier rang, en Valais, de la contrée si ensoleillée à l'ouest de Sierre). Il faudrait pouvoir étendre la comparaison sur une décade au moins.

Pour tous les arrondissements, les instructions du service de santé sont les mêmes, mais non les commissions sanitaires qui les appliquent, ce qui, malgré tout, empêche une comparaison absolue d'un arrondissement à l'autre ; il y aura, ici un peu plus, là un peu moins de sévérité dans les cas douteux. En outre, il n'y a pas partout des installations de « rayons » et il est fort probable que, là où il s'en trouve, il y ait une plus forte diminution des éléments recrutés. Enfin pour avoir la vraie qualité du recrutement d'une localité, il faudrait déduire l'élément confédéré (ou

du même canton) qui n'y est pas domicilié à demeure ; seul le résultat de la population stable est intéressant ¹.

Il nous paraîtrait utile de pousser plus loin ces investigations, non seulement du point de vue de la défense nationale, mais aussi de celui de la santé du peuple suisse. Peut-être découvrirait-on, à la longue, que certaines régions du pays sont manifestement en arrière sur d'autres en matière d'hygiène, ce qui amènerait à rechercher les causes du mal et à y remédier.

Nous avons fréquemment demandé aux médecins à quoi ils attribuaient les mauvais résultats de telle région ou de telle localité. Les uns voyaient à l'origine l'alcoolisme (notamment, effet néfaste de la goutte), d'autres une mauvaise hygiène, d'autres encore une nutrition mal comprise des enfants en bas âge, sitôt après le sevrage ou une subsistance insuffisante pour l'enfant plus âgé, comme pour l'homme astreint aux durs travaux de la montagne ou de la plaine. Quelle est la part de vérité de chacune de ces suggestions ? Seule une étude plus approfondie du sujet, faite par les médecins de la contrée, pourrait la déterminer.

Au sujet du recrutement, nous nous sommes posé la question suivante : le sport exerce-t-il une influence bonne ou mauvaise sur la qualité du recrutement ?

Après en avoir causé avec divers présidents de commissions nous estimons qu'il est bien difficile de préciser ce sujet ; nos documents ne sont pas assez nombreux.

Certes on voit parfois à la visite sanitaire un bel athlète miné par la tuberculose ; mais il serait téméraire d'affirmer que la cause en soit le surmenage corporel ? Il faudrait pouvoir récolter un dossier sur l'activité du conscrit, sa famille, ses antécédents, etc., toutes choses hors de la

¹ Il ne serait pas si difficile à chaque journée de recrutement que le chef de section remît au président de la commission sanitaire, ou à l'officier de recrutement, une fiche établissant le % exact des recrutés de la section, par commune, en décomptant les Confédérés et autres gens de passage. Il porterait ce % sur un registre préparé à l'avance, et on aurait alors toute les données nécessaires pour établir un tableau final synoptique présentant une valeur certaine.

compétence des organes du recrutement. Il en est de même des maladies de cœur.

On nous dira, et avec raison, que de nombreux jeunes gens consacrent en partie au sport l'argent nécessaire à leur nourriture et le temps dû au sommeil ou au repos. C'est juste, mais combien d'autres encore, combien de parents aussi agissent de même tant à leur préjudice qu'à celui de leurs enfants, pour se procurer distractions, plaisirs ou toilettes coûteuses. Dans le cas présent nous imputons la faute non au sport, mais à l'ignorance assez générale des devoirs qu'on a vis-à-vis de sa santé et de celle de ses proches. Relevons cependant l'opinion du professeur Voillat, telle qu'elle est exprimée dans la *Gazette de Lausanne* du 16 novembre 1933 : « La mentalité sportive moderne ne se préoccupe nullement du passé de l'individu, de son hérédité, de son état de santé et de développement, pas plus qu'elle ne se soucie de son avenir physiologique... Nous voyons les robustes ruiner leur santé, les faibles en se soignant prolonger la durée de leur vie et finalement engendrer plus de travail que les forts. »

On peut donc déduire des lignes ci-dessus qu'il est du plus haut intérêt pour le pays et pour le recrutement de son armée que l'autorité militaire ne laisse pas les amis du sport suivre sans autre leur propre chemin, mais qu'elle exerce un certain contrôle ; elle devrait, entre autres, à l'apparition à la visite sanitaire de sportifs si gravement atteints, décréter une enquête pour savoir si les sociétés, dans lesquelles s'entraînaient ces jeunes gens, se sont préoccupées de leur santé ou non et les ont fait examiner par un médecin avant de les pousser à des efforts au delà de leurs forces, et si elles se sont souciées de leurs antécédents.

La visite sanitaire terminée, l'homme se rend à l'examen de gymnastique.

Beaucoup de gens se demandent si, en ces temps de crise, on ne pourrait pas économiser les frais qu'entraînent ces examens, frais qui seront du reste très réduits ensuite de la diminution prévue des soldes et indemnités.

Nous étions nous-même, avant d'avoir suivi de près ces examens, peu favorables à leur maintien, mais après avoir vu la peine que se sont donnée la grande masse des conscrits, dans certaines régions surtout, pour s'y préparer et chercher à les bien passer, nous avons modifié notre opinion. Nous estimons que cet entraînement en vue de l'examen assouplit l'homme et facilite ainsi son instruction à l'école de recrues.

D'une statistique faite pour le canton de Genève par le très regretté et distingué premier expert, M. Thorin, décédé récemment, nous relevons les % suivants :

A obtenu la note 1 aux 4 exercices :	le	7 %	des conscrits
» » » » » au lever :	»	63 %	»
» » » » » au jet :	»	31 %	»
» » » » » au saut :	»	18 %	»
» » » » » à la course :	»	20 %	» ¹

D'autre part, pour provoquer une certaine émulation entre les différentes régions de son canton, un expert du Valais prépare une statistique, par commune, des résultats de cet examen et on peut espérer que les localités venant en dernier lieu se piqueront au jeu et feront leur possible pour améliorer leurs résultats.

On procède à l'examen de gymnastique après la visite sanitaire de façon que les médecins puissent en dispenser totalement ou partiellement les jeunes gens à qui cette épreuve pourrait être nuisible.

Les résultats de cet examen, comme ceux de la visite sanitaire, sont notés dans le livret de service.

Ensuite, tandis que le sort des hommes attribués par les médecins aux catégories 2 à 4 (voir page 132) est décidé par le commandant d'arrondissement, les futures recrues se présentent à l'officier de recrutement, qui les

¹ Pour obtenir la note 1, le conscrit doit lever 5 fois de chaque bras une haltère de 17 kg., jeter le boulet de 5 kg. à 8,50 m., sauter à plus de 4,50 m. en longueur et exécuter la course de 80 m. en moins de 11 secondes.

Si les autres arrondissements fournissaient des chiffres semblables à ceux de Genève, le résultat de l'ensemble de la I^e division serait honorable, mais nous avons le regret de constater qu'en 1932 la I^e division est au dernier rang pour l'obtention de la note 1 aux 4 exercices et il est peu probable qu'il y ait eu un progrès sensible de 1932 à 1933.

affecte à une arme, puis dans cette arme à une subdivision, et enfin dans cette subdivision à un emploi spécial, tel que conducteur, canonnier, charron ou trompette.

Etre mécanicien de batterie tractée, ou à ce défaut canonnier dans cette subdivision, voilà le rêve d'un très grand nombre de jeunes artisans, tant de la ville que de la campagne ; mais l'officier de recrutement est obligé, à son grand regret de couper les ailes à tant d'espérances, car vu le nombre des candidats, un seul sera pris sur 10 (c'était du moins le cas en 1933). L'aviation jouit également d'une extrême faveur et il faut aussi écarter nombre de demandes présentées par des postulants bien recommandés. L'artillerie de forteresse et le service des automobiles exercent aussi un grand attrait sur la jeunesse, comme la fonction d'armurier ; là, de même, les places sont fort peu nombreuses et, pour ces deux derniers services, il faut subir un examen où échouent bien des concurrents ; puis viennent les autres spécialistes de l'artillerie et les cyclistes.

Le génie n'est pas difficile à recruter ; si pour les sapeurs nous trouvons facilement des maçons, il en est inversement des charpentiers. Puisque nous en sommes aux métiers, notons que nous n'avons trouvé que très peu de selliers et pas un cordier ; peu nombreux aussi sont les cordonniers et les tailleurs.

Quant aux soldats du train et aux conducteurs d'artillerie, certaines régions les fournissent facilement et ce, peut-être, aux dépens de la cavalerie, pour laquelle nos jeunes gens continuent à éprouver du goût, mais auxquels manquent souvent les moyens financiers. En revanche le recrutement des conducteurs mitrailleurs et des convoyeurs est beaucoup moins facile. En effet, le futur soldat se fait une fête à l'idée d'être à cheval ou de conduire un attelage à grands coups de fouet du haut d'un siège ; mais piétiner à côté de sa bête tout le long de l'étape pour avoir, en fin de journée, le souci de la nettoyer, sans compter le harnachement et ses propres effets, tout cela manque de charme. « Compelle intrare », « contrains-les d'entrer », tel est à tort ou à raison

le principe qu'il faut appliquer dans certaines régions de montagne ou de plaine pour atteindre l'effectif voulu, et, « contrains-les de rester », le second principe à faire triompher en face des innombrables demandes de mutation qui pleuvent par la suite ^{1,2}.

Il n'est pas malaisé de trouver le personnel des troupes des subsistances, ni celui du service de santé ; pour ce dernier, à côté des employés d'hôpitaux, de pharmacie, etc., nombreux sont les hommes aux yeux faibles qui doivent être recrutés d'office, et ceux qui tiennent à y entrer par motif de conscience ³.

Les jeunes gens désireux d'entrer dans une arme spéciale doivent en faire la demande au commandant d'arrondissement ; mais parmi ces demandes, si nombreuses, qui choisir ? Une recommandation bien motivée, qui nous est adressée à temps et par une personnalité de confiance, nous aidera beaucoup à mettre l'homme voulu à la place voulue et cela c'est notre tâche essentielle ⁴.

¹ Les officiers du train et des services similaires ne devront pas s'étonner de voir, à l'entrée au service, sur les états de contrôle, des coiffeurs, des pâtisseries, etc. La raison en est que beaucoup de jeunes gens de la campagne, qui ont soigné des chevaux de 15 à 18 ou 19 ans, ont émigré à la ville et changé de profession. De tels changements sont fréquents aussi dans la population citadine ensuite du chômage.

² Vu le gros effectif versé dans les convoyeurs, en 1933, pour un certain arrondissement, effectif équivalant presque au tiers de celui des fusiliers, nous ne pouvons que partager en grande partie l'opinion du lieutenant-colonel Sennhauser, demandant dans un article du *Journal militaire suisse* qu'on prît les convoyeurs dans la landwehr, pour ne pas affaiblir d'autant l'infanterie d'élite. La question, quoique peu aisée à résoudre pratiquement, doit être étudiée de près.

³ Pour ces cas de conscience il y a lieu de distinguer : chez les uns, c'est vraiment la conscience qui parle, on en a tout de suite l'impression à leur regard, à leur ton, à leur tenue, mais chez d'autres la conscience n'est que la crainte du maniement d'armes, tel celui qui n'ayant pas été recruté canonnier, nous fit dire peu après que sa conscience lui interdisait de rester fusilier.

⁴ Il est tout à fait inutile de nous écrire comme certains le font : « J'insiste pour que le jeune X soit affecté à cette arme ». L'insistance d'un officier ou d'un civil ne remplacera jamais pour nous l'indication d'un motif essentiel, motif qui seul déterminera notre décision.

Quand un excellent père nous déclare « mon fils désire entrer dans cette arme spéciale, il est courageux comme un lion », le motif est insuffisant car le courage du lion ne ferme pas systématiquement la porte de l'infanterie pour ouvrir celle d'une arme spéciale.

C'est encore perdre son temps que d'insister en prétendant que l'armée ne courrait aucun danger à recruter un canonnier de plus que le nombre prévu. — « Non certes, a-t-on répondu de Berne à pareille demande, mais si on admettait chaque réclamation, l'artillerie recevrait des centaines

Ainsi, pour un paysan, que sans autre nous mettrions avec les chevaux, il nous sera précieux d'apprendre qu'il tient à entrer dans l'infanterie parce qu'il aime le tir et que ses résultats sont excellents.

De même pour nous guider dans le choix des cyclistes ou des artilleurs, parfois trop nombreux dans une région donnée, nous serons heureux de savoir que tel jeune homme a suivi avec succès les exercices cyclistes des cours militaires préparatoires et s'y est distingué par sa conduite et son zèle et que tel autre, le fils d'un ancien sergent de la x^{me} batterie, garçon sérieux et intelligent, désire devenir sous-officier d'artillerie.

Il est bien entendu que ces lettres n'auront pas toutes un succès égal du fait d'abord que l'officier de recrutement doit tenir compte avant tout des qualités physiques et professionnelles du candidat, puis du nombre de ces candidats, pour une arme donnée dans une région donnée, car il est juste que chaque région ait des représentants dans chaque arme. C'est pourquoi, chaque année, on prévoit un roulement entre les localités et que, chaque année aussi, autant que faire se peut, on change le tour des arrondissements. L'officier de recrutement reçoit pour chaque arme et chaque subdivision d'arme un chiffre de recrues qu'il doit chercher à atteindre, mais ne doit pas dépasser ; les postulants aux armes spéciales des dernières localités d'un arrondissement et surtout de la division, ont donc une moindre chance, l'officier de recrutement préférant prendre les bons éléments qu'il rencontre plus tôt, pour atteindre à coup sûr le nombre voulu.

Nous avons déjà mentionné la demande d'un conscrit

d'hommes aux dépens d'autres armes, et pourquoi admettre la vôtre de préférence aux autres. »

La lecture de différentes lettres nous a démontré que dans certaines localités on attirait les jeunes gens aux cours préparatoires en faisant miroiter devant eux l'avantage, du fait de ce service volontaire, de choisir librement au recrutement l'arme qui leur plaît. Nous refusons aux cadres des cours préparatoires, quelque bien intentionnés qu'ils soient (nous n'en doutons pas), le droit de faire semblables promesses, car elles sont préjudiciables aux jeunes élèves et à l'armée ; l'officier de recrutement n'en saurait tenir compte.

d'entrer dans l'infanterie par passion pour le tir. Il faut souligner tout de suite que de telles demandes sont l'exception, car, bien plus souvent, nous avons entendu cette phrase : « je n'ai pas de goût pour l'infanterie » ; trop souvent aussi nous avons vu un sourire amer plisser les lèvres du jeune homme que nous proclamions « fusilier », trop souvent encore on nous a dit dans des lettres ou des réclamations que l'intéressé tiendrait pour une déchéance une affectation aux fusiliers. Un jour même, un officier d'une arme spéciale nous écrivait candidement : « qu'il serait bien regrettable qu'un garçon intelligent comme son protégé vînt à échouer dans l'infanterie ».

Nous n'avons pas rapporté cette dernière phrase dans l'intention d'en faire ici le procès, mais parce qu'elle est symptomatique d'un certain état d'esprit, peut-être plus répandu que nous ne le pensons.

Si nous réfléchissons à tout cela, il faut bien nous rendre compte que le public a peu de notions de l'instruction et de l'activité du fusilier ; il sait que ce dernier tire au fusil et au F. M. et il le voit dans la cour de la caserne faire avant tout du maniement d'armes et du travail formel, mais il ignore tout ou presque tout de la préparation au combat et au service en campagne. L'officier des armes spéciales prend bien contact, aux écoles centrales, avec ses camarades de l'infanterie et avec la tactique de cette arme, mais il ne voit pas le travail du sous-officier et du soldat ; il ne se rend pas compte du rôle de la réflexion chez le chef de groupe ayant à résoudre une tâche de combat et chez le fusilier agissant comme chef de patrouille, comme éclaireur ou comme combattant isolé. Enfin dans l'instruction de la troupe on attache une telle importance au drill, que le soldat et le chef subalterne finissent par croire, comme le public, que le fin du fin pour le fusilier est d'être un bon mécanisme et que le cerveau n'a qu'un petit rôle à jouer.

D'autre part, l'infanterie formant non seulement la grande masse, mais aussi la grande force de l'armée, il serait déplorable que chez nous le public, et à sa suite le

fusilier lui-même, eussent l'idée qu'elle n'est qu'une troupe de seconde classe, inférieure aux autres ; son moral s'en ressentirait à la longue et gravement.

Comment réagir là contre ? Peut-on diminuer les heures d'instruction formelle ? difficilement ; nous tous qui avons instruit nos milices savons que ce procédé seul permet d'inculquer cette attention aiguë et de tous les instants et cette vigueur dans le mouvement qui sont la base de l'instruction militaire. Alors, que faire ? Pour relever la fierté du fusilier et sa valeur aux yeux du public, il faut mettre davantage en lumière le rôle important de l'intelligence, de la réflexion et de l'initiative au combat en le lui répétant à maintes reprises dans les théories et ailleurs, et en relevant davantage dans la critique à la troupe, après la manœuvre, tout ce qui a été bien fait de la part du soldat et non seulement les fautes ; je dirai même ce qu'il a eu l'intention de bien faire , sans y réussir. Il faut mettre en vedette le soldat bon manœuvrier, comme on le fait pour le bon tireur. Il faut encore qu'en dehors de la caserne et dans la vie civile, l'officier insiste davantage sur cet aspect-là du service, et cite plus encore que les bons maniements d'armes ou les bons résultats de tir, les louanges que ses soldats ont reçues pour avoir fait preuve d'intelligence et de réflexion. Il faut enfin que, réfléchissant au fait qu'aucune bonne armée ne peut exister sans bonne infanterie, les cadres de toutes armes encouragent les jeunes à entrer volontiers dans les fusiliers et à mettre leur point d'honneur à y devenir de bons soldats.

Tel est le vœu de l'ancien officier d'infanterie qui signe ces lignes, et qui jadis s'est fait fusilier par conviction, parce qu'il croyait, ce qu'il croit encore : l'infanterie demeure la reine des batailles et le pion principal du vaste échiquier qu'est un champ de bataille moderne.

Colonel VERREY.
